MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté Égalité Fraternité

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2024

EPCI : 186 DES DEUX RIVES

DEPARTEMENT : 82

TRÉSORERIE OU SGC : SGC VALENCE-D'AGEN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	34 834 143	20,04		36 771 000	7 368 908	20,04	7 368 908
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 101 975	67,68		1 148 000	776 966	67,68	776 966
Taxe d'habitation additionnelle	2 779 465	12,42		2 630 000	326 646	12,42	326 646
CFE additionnelle	28 240 573	22,87		30 047 000	6 871 749	22,87	6 871 749
CFE unique ou de zone				0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	15 344 269	Total	15 344 269
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	15 344 269	= 1,000000	
Taxe d'habitation additionnelle	15 344 269		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 097 559	0	0	0	10 132 793	2 564 162	4 925 745	21 720 259

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
15 344 269		21 720 259		37 064 528

À MONTAUBAN
Le 18 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
M POUX JEAN-MICHEL

À Valence d'Agen
Le 12 avril 2024
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

J.M. BAYLET

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

EPCI : 186 DES DEUX RIVES

DEPARTEMENT : 82

TRÉSORERIE OU SGC : SGC VALENCE-D'AGEN

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	7 464
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	3 992 167
d. Exonérations de longue durée	1 102
Taxe foncière non bâtie	20 965
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	1 941
b. Base minimum	32 117
c. Locaux industriels	6 075 726
d. Autres allocations	1 311

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	20 806 392
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	277 438
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	26 892 197

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 630 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	242 363
d. Bases dégrevées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	0
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	2 820 922
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 276 637
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun		>>>
b. Dérogatoire	>>>	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82